



Fin de contrat documents !

Par **panam95**, le 11/12/2010 à 18:37

Bonjour, je voudrais savoir quelle document doit fournir un employeur a sont employer a la fin de son contrat ? (CDD 9 mois pour ma part).Je n'ai reçu que ma fiche de paie et mon chèque. j'ai vu sur internet attestation pôle emploi + certificats de travail + un reçu de solde de tout compte est-ce vrai ? A quoi corresponde les 2 dernié ? Urgent svp mercii ^^

Par **P.M.**, le 11/12/2010 à 19:00

Bonjour,
Le reçu pour solde de tout compte n'est pas obligatoire, en revanche le sont le certificat de travail conforme à l'[art. D1234-6 du Code du Travail](#) et l'attestation Pôle Emploi suivant l'[art. R1234-9](#) et [R1234-10](#)

Par **panam95**, le 11/12/2010 à 22:19

ok merci bien lundi je leur telephone ^^